

déi Lénk



Luxembourg, le 10 juillet 2017

Concerne : Fermeture du restaurant à la Gare de Luxembourg-Ville

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

D'après des informations parues dans la presse, le restaurant actuellement hébergé à l'entrée de la gare de Luxembourg-Ville devrait fermer ses portes à la fin de l'année. En effet, le contrat de bail commercial pour l'exploitation du local ne serait pas renouvelé par le gérant des surfaces commerciales à la gare et ce dernier aurait lancé un appel d'offres européen pour la reprise de l'activité avec un nouveau type de restauration.

La fermeture du restaurant signifierait pourtant la perte de 24 emplois dans une entreprise familiale implantée depuis quarante ans à la gare et en même temps la disparition d'une restauration à prix abordable qui ne s'adresse pas qu'aux voyageurs de passage à la gare mais également aux résidents du quartier ainsi qu'aux nombreux salariés qui y passent leur pause déjeuner.

Etant donné que le capital de l'entreprise gérante des surfaces commerciales à la gare de Luxembourg-Ville est détenu à 99,67% par la SNCFL et que cette dernière appartient à 94% à l'Etat luxembourgeois, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Monsieur le Ministre peut-il confirmer la fermeture annoncée du restaurant à la gare de Luxembourg-Ville ?
- 2) Peut-il me fournir des explications quant à la décision du gérant des surfaces commerciales de ne pas renouveler le bail avec l'exploitant actuel du restaurant ?
- 3) Monsieur le Ministre peut-il expliquer pourquoi le gérant des surfaces commerciales entend lancer un appel d'offres européen pour la reprise de l'activité même si une telle démarche n'est pas obligatoire dans le cas de figure en question ?
- 4) Les usagers des infrastructures à la gare et les clients du restaurant seront-ils consultés sur leurs besoins et souhaits en matière de restauration à la gare avant qu'un nouvel exploitant du restaurant ne soit désigné ?
- 5) Vu les rapports de propriété, Monsieur le Ministre, entend-il intervenir et si oui, quelle serait sa prise position ?

Avec mes salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DW" or similar initials.

David Wagner
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

06 OCT. 2017

Luxembourg, le 06 OCT. 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3123 du 10 juillet 2017 de l'honorable député Monsieur David Wagner, concernant la fermeture annoncée du restaurant à la gare de Luxembourg-Ville, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 3123 du 10 juillet 2017 de Monsieur le Député David Wagner.

Par la question parlementaire n°3123 du 10 juillet 2017, l'honorable Député David Wagner souhaite s'informer au sujet de la fermeture annoncée du restaurant à la gare de Luxembourg-Ville.

Il est confirmé que le restaurant de la gare de Luxembourg sera complètement fermé pendant la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2018.

Selon toutes prévisions, la partie du restaurant formant l'espace « take away » côté hall de la gare sera mise en service à partir du 1^{er} juillet tandis que l'autre partie du restaurant « type brasserie » sera ouverte le 1^{er} novembre 2018.

Des travaux pour une rénovation complète des locaux de commerce dans la gare et notamment du restaurant s'imposent vu leur vétusté ainsi que pour les mettre en conformité avec les réglementations en vigueur.

Dans ce cadre, des réflexions ont été menées ensemble avec le Département des transports sur le type de commerce à implanter dans la gare en fonction des nouveaux flux à envisager, notamment lors de l'arrivée du Tram.

Elles ont abouti à la conclusion d'exploiter à cet endroit de la gare une restauration type brasserie avec service à table, au lieu d'une restauration orientée plus vers « self-service » comme à l'heure actuelle.

C'est en ce sens qu'un concept a été développé par les CFL et il s'agit de trouver maintenant le concessionnaire qui réponde au mieux à la demande.

Dans l'intérêt de susciter une diversité des offres et de permettre à chacun d'avoir accès à ce marché, il a été décidé de procéder à la recherche d'un concessionnaire par voie de mise en concurrence.

Ainsi, le contrat de concession avec l'actuel exploitant a été résilié à échéance en bonne et due forme tout en informant ce dernier qu'il pourra participer à cette soumission.

La directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession est actuellement en cours de transposition en droit national.

Dans l'attente de la transposition, restent néanmoins applicables les grands principes du droit européen de mise en concurrence, de transparence, d'égalité et de non-discrimination. Il s'agit d'une jurisprudence constante de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Les CFL ont développé le concept avec l'assistance de spécialistes en matière de commercialisation et de restauration dans les gares, en tenant compte des diverses doléances et desiderata émis par les usagers des infrastructures en gare de Luxembourg et les clients du restaurant tout au long de la période durant laquelle l'actuelle concession était en place.

Dans le cadre de cette assistance, au cours de laquelle les CFL ont notamment procédé à une analyse des flux de passage en gare, une question ouverte a été posée à plus de 1.500 personnes, en l'occurrence: « Quels sont les commerces que vous souhaiteriez voir dans une gare comme celle-ci ? »

Il est ressorti de ce sondage que plus d'un quart des attentes concernent des enseignes d'alimentation avec une demande plus spécifique pour, d'une part, l'alimentation de bistrot et, d'autre part, l'alimentation bio et végétarienne.

Afin de garantir la pérennité de la future concession, les CFL procéderont périodiquement à des enquêtes de satisfaction auprès des clients du restaurant dans le cadre de sa nouvelle exploitation.